

L'enseignement à Genève

REPÈRES ET INDICATEURS STATISTIQUES

D10. Espérance de scolarisation

À Genève, les enfants ayant 4 ans en 2021 peuvent s'attendre à passer en moyenne environ 17,7 années dans le système d'enseignement : 11 années de scolarité obligatoire (primaire et cycle d'orientation), 4,6 années dans l'enseignement secondaire II et un peu plus de 2 années dans l'enseignement tertiaire. Ces enfants passeront au total 9 mois de plus sur les bancs de l'école que celles et ceux qui avaient 4 ans en 2013. Cet allongement de la durée de la scolarité est en partie dû à une certaine complexité des parcours scolaires au secondaire II, à la volonté politique de qualifier le plus grand nombre de jeunes et à la mise en place de la formation obligatoire jusqu'à 18 ans (FO18). Elle est également le signe d'une augmentation du niveau de formation de la population résidente et notamment de l'accès aux études de niveau tertiaire au fil des années.

L'espérance de scolarisation est une estimation moyenne du nombre d'années de scolarité qu'une personne peut s'attendre à avoir au cours de sa vie, en se basant sur les taux de scolarisation observés une année donnée (voir *Pour comprendre ces résultats*). En réalité certaines personnes auront une scolarité plus longue, et d'autres une scolarité plus courte.

L'évolution de l'espérance de scolarisation peut tenir à différents facteurs structurels : (i) la modification de lois relatives au système d'enseignement (p. ex. l'obligation de scolarisation à 4 ans, le changement de date de référence pour l'entrée à l'école primaire, imposés par le Concordat HarmoS, la formation obligatoire jusqu'à 18 ans [FO18]) ; (ii) des objectifs fixés pour l'instruction publique (p. ex. l'objectif national de la CDIP visant à certifier 95% d'une classe d'âge, l'objectif prioritaire du Conseil d'Etat de « réduire les parcours scolaires » au secondaire II).

L'espérance de scolarisation peut également varier en fonction des choix d'orientation des élèves (appréciation ou dépréciation de certaines filières plus ou moins longues), des redoublements ou des réorientations pendant les parcours scolaires. Enfin, d'autres facteurs plus conjoncturels peuvent influencer sur la durée de scolarisation, comme par exemple la conjoncture économique qui peut soit favoriser l'interruption des études (bonnes opportunités d'emploi), soit inciter à les prolonger pour s'assurer de plus grandes chances d'insertion professionnelle (un diplôme préservant davantage du chômage et de la précarité de l'emploi). Plus récemment, la situation sanitaire et économique liée à la pandémie de COVID-19 a incité les jeunes à poursuivre des études au lieu d'entrer sur un marché du travail particulièrement tendu (fermetures dans le domaine du commerce jugé non essentiel, de la restauration et de la culture avec un effet domino sur les entreprises d'autres secteurs) ou parce que les séjours linguistiques et voyages étaient plus difficiles à entreprendre.

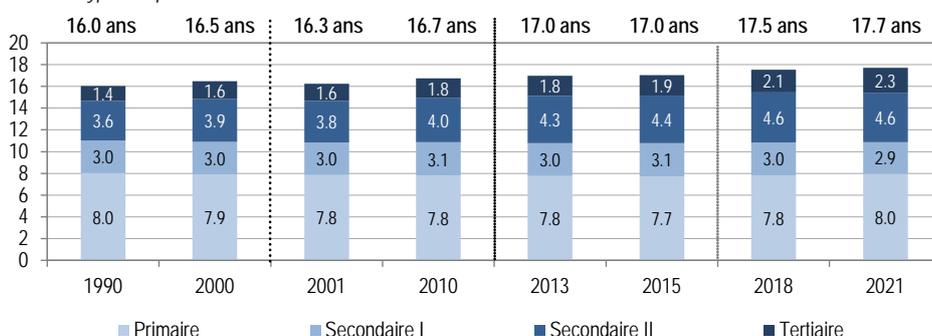
Il faut également noter que si l'espérance de scolarisation informe sur l'état général de la scolarisation, cela ne signifie pas que l'ensemble de la population bénéficie de manière homogène des éventuels gains de scolarisation. Certaines catégories de personnes peuvent en effet davantage profiter que d'autres des progrès de scolarisation (par exemple, les jeunes des catégories sociales les plus aisées restent souvent plus longtemps en formation).

Les enfants de 4 ans peuvent s'attendre à passer en moyenne 17,7 années en formation

À Genève, selon les taux de scolarisation observés en 2021, les enfants ayant 4 ans au 31 décembre peuvent s'attendre à passer en moyenne 17,7 années dans le système d'enseignement, à raison de 8 années dans l'enseignement primaire, près de 3 années dans l'enseignement secondaire I (ces durées correspondant à la durée théorique de la scolarité obligatoire), 4,6 années dans l'enseignement secondaire II et 2,3 années dans l'enseignement tertiaire (graphique **D10.a**). En comparaison, l'espérance de scolarisation des enfants de 4 ans était d'environ 16 ans dans les années 1990. Compte tenu des différentes ruptures de série intervenues (changement de la définition de la population résidente et du périmètre de calcul de l'espérance de scolarisation), le gain de scolarisation n'est calculé que pour la période 2013-2021.

D10.a Espérance de scolarisation⁽¹⁾ des enfants de 4 ans résidant à Genève, selon le degré d'enseignement, 1990-2021

Nombre hypothétique d'années de scolarité à 4 ans



Gain de scolarisation (en mois) entre 2013 et 2021 :

Tertiaire :	+ 5.5 mois
Secondaire II :	+ 2.5 mois
Secondaire I :	- 1.5 mois
Primaire :	+ 2.5 mois

N.B. Ruptures de série en 2001, 2013 et 2018 (voir *Pour comprendre ces résultats*).

Champ : Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Entre 2013 et 2021, l'espérance de scolarisation a davantage augmenté qu'entre 2001 et 2010. Les enfants qui résident à Genève et qui ont 4 ans au 31 décembre 2021 peuvent s'attendre à passer 9 mois de plus sur les bancs de l'école que les enfants du même âge en 2013 (graphique **D10.a** et tableau **D10.b**). Cette progression tient surtout à l'augmentation de la poursuite d'études dans l'enseignement tertiaire mais également à l'allongement de la scolarisation dans l'enseignement secondaire II, avec notamment l'introduction de FO18 visant à limiter le décrochage scolaire. Par rapport à ce que l'on pouvait observer en 2013, les personnes résidentes âgées de 16 ans en 2021 devraient, au cours de leur scolarité, passer en moyenne 7 mois de plus dans l'enseignement à raison de 2 mois supplémentaires dans l'enseignement secondaire II et 5 mois supplémentaires dans l'enseignement tertiaire (tableau **D10.b**).

On constate une baisse de l'espérance de scolarisation dans le secondaire I qui est liée à l'introduction du Concordat HarmoS. En effet, les générations « creuses » (concernées par le changement de date de référence pour l'entrée en 1^{re} primaire) se trouvent en 2021 au cycle d'orientation (10^e et 11^e) ou viennent d'arriver au secondaire II (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

D10.b Espérance de scolarisation des personnes résidant à Genève, selon l'âge, 1990-2021

Âge	Nombre hypothétique d'années de scolarisation en...									Gain de scolarisation (en mois) entre 2013 et 2021
	1990	2000	2001	2005	2010	2013	2015	2018	2021	
4 ans	16.0	16.5	16.3	16.6	16.7	17.0	17.0	17.5	17.7	+ 9 mois
6 ans	14.3	14.7	14.5	14.8	15.0	15.4	15.4	15.9	16.1	+ 9 mois
16 ans	4.6	5.0	4.9	5.1	5.3	5.5	5.6	5.9	6.1	+ 7 mois
18 ans	2.9	3.3	3.2	3.4	3.6	3.8	3.8	4.0	4.2	+ 5 mois
20 ans	1.6	2.0	1.9	2.1	2.3	2.4	2.5	2.7	2.8	+ 4 mois

Champ : Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

N.B. Le gain de scolarisation est calculé par différence entre deux valeurs d'espérance de scolarisation. Soit entre 2013 et 2021 : $(17,72-16,96) \times 12 \text{ mois} = 9,1$ soit 9 mois.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

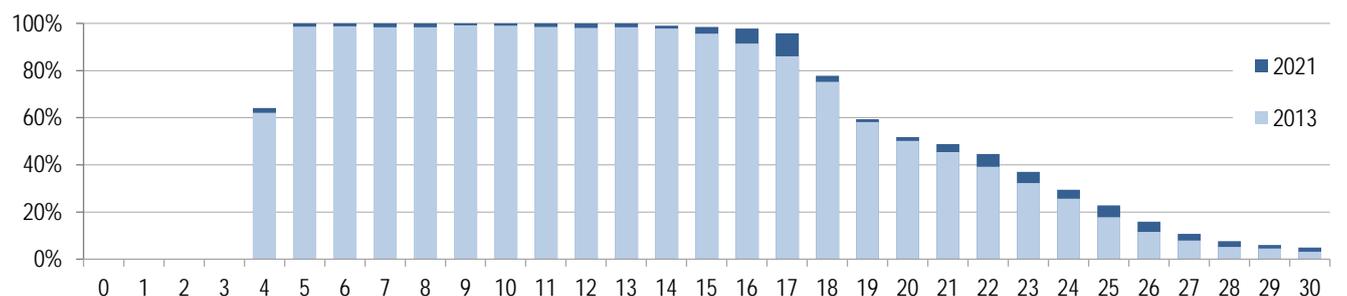
Une augmentation soutenue de la durée moyenne de scolarisation au cours des années récentes

Le faible taux net de scolarisation à 4 ans, alors que la scolarité est obligatoire, tient à la date d'entrée à l'école primaire dans l'enseignement public : depuis la rentrée 2012, seuls les enfants ayant atteint l'âge de 4 ans au 31 juillet peuvent entrer à l'école (soit les 7/12^e de la cohorte d'enfants ayant 4 ans au 31 décembre) (voir [Pour comprendre ces résultats](#)).

Un nombre toujours plus important de jeunes poursuivent des études à Genève au-delà de l'école obligatoire. Cette tendance déjà ancienne s'est accentuée avec la mise en place de FO18 dont le but est de maintenir la population mineure dans le système d'enseignement. À 16 ans, près de 98% des personnes résidentes sont scolarisées dans une école genevoise en 2021, contre plus de 91% en 2013 (+6 points de pourcentage) (graphique **D10.c**). Celles et ceux qui semblent avoir le plus bénéficié du gain de scolarisation sont les résidentes et résidents âgés de 17 ans : 96% de ce groupe sont ainsi scolarisés en 2021 contre 86% en 2013 (+10 points de pourcentage). Comme on le verra plus loin, parmi ces jeunes se trouvent des élèves qui constituent le « cœur de cible » de FO18 et qui ont fini la scolarité obligatoire avec du retard en raison de difficultés scolaires durant leur parcours : avant ce dispositif, ils ou elles auraient probablement décroché à la suite d'une transition difficile au secondaire II. Depuis la rentrée 2018, la mise en place de FO18 a permis de les maintenir au sein du système de formation, avec le déploiement de mesures adaptées. Il ne faut toutefois pas en déduire pour autant qu'en 2021, 2% des jeunes de 16 ans résidant à Genève et 4% des jeunes de 17 ans (ce qui représente au total environ 350 jeunes) ne suivent pas de formation et sont en décrochage scolaire. En effet, un certain nombre de jeunes suivent une formation de l'enseignement public ou privé en dehors du canton (Vaud, Valais, France voisine, etc.) ou à domicile. Le monitoring des ruptures de formation comptabilise ainsi une trentaine d'élèves de moins de 18 ans en décrochage dont une bonne partie est en contact avec la direction générale de l'enseignement secondaire II en vue de trouver une solution (voir [Pour en savoir plus : Observatoire du décrochage scolaire](#)).

Le taux de scolarisation de la population résidente âgée de 18 ans au 31 décembre 2021 a, quant à lui, augmenté de 3 points, passant de 75% en 2013 à 78% en 2021. C'est ensuite au-delà de 21 ans que le gain de scolarisation est marqué, les taux nets de scolarisation ayant progressé de 4 à 6 points entre 22 et 25 ans.

D10.c Taux nets de scolarisation de la population résidente, selon l'âge, 2013 et 2021



Champ : Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre. Parmi cette population, les individus nés après le 31 juillet ne peuvent pas être scolarisés (nés après le 31 juillet 2009 pour l'année 2013 et après le 31 juillet 2017 pour l'année 2021).

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

Un allongement de la scolarisation en partie dans l'enseignement secondaire II...

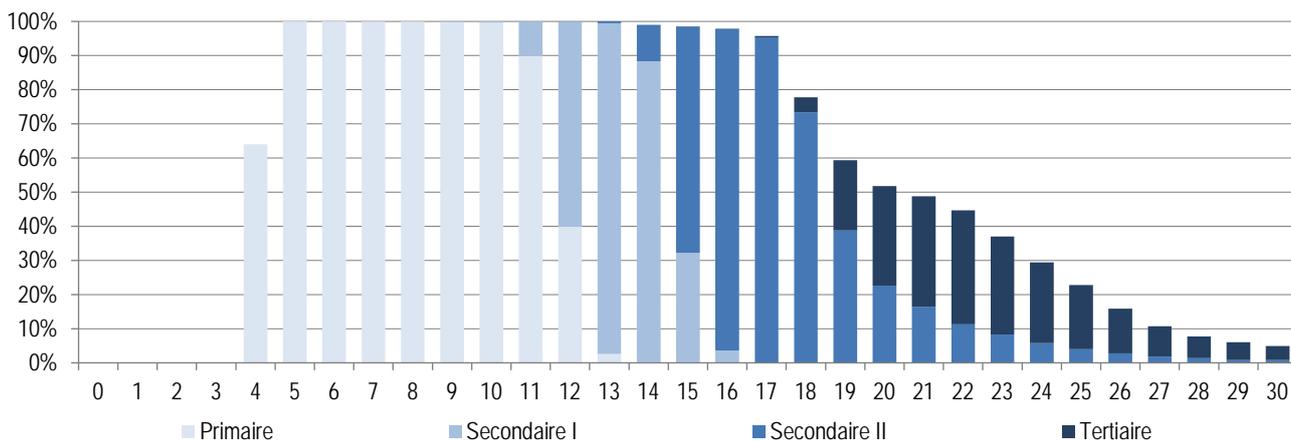
En 2021, 23% des jeunes de 20 ans et 16% des jeunes de 21 ans fréquentent encore l'enseignement secondaire II, alors que l'âge théorique pour obtenir une certification secondaire II est d'environ 19 ans (graphique D10.d).

L'allongement de la durée de la scolarité traduit en partie une certaine complexité des parcours scolaires avant l'obtention d'une certification de niveau secondaire II, que l'on observe depuis longtemps. Elle tient également à la création des attestations de formation professionnelle (AFP) à destination des jeunes ayant connu des difficultés scolaires, au passage plus fréquent par des structures pré-qualifiantes, ou encore à l'allongement de la durée des CFC (suppression de CFC en 2 ans, passage de 3 à 4 ans pour certains CFC, création de nouveaux CFC en 4 ans).

Dans ce dernier cas, l'allongement de la durée des parcours au secondaire II (voir fiche D7. *Durée de la formation jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II*) est aussi le reflet de la lutte contre l'échec scolaire : les dispositifs mis en place afin de maintenir les jeunes dans le système de formation (en lien avec l'objectif de certifier 95% d'une classe d'âge) impliquent en contrepartie un temps de parcours plus long jusqu'à l'obtention d'un diplôme secondaire II.

D10.d Taux nets de scolarisation de la population résidente, selon l'âge et le degré d'enseignement, 2021

Taux nets de scolarisation



Champ : Population résidente du canton de Genève âgée de 4 à 30 ans.

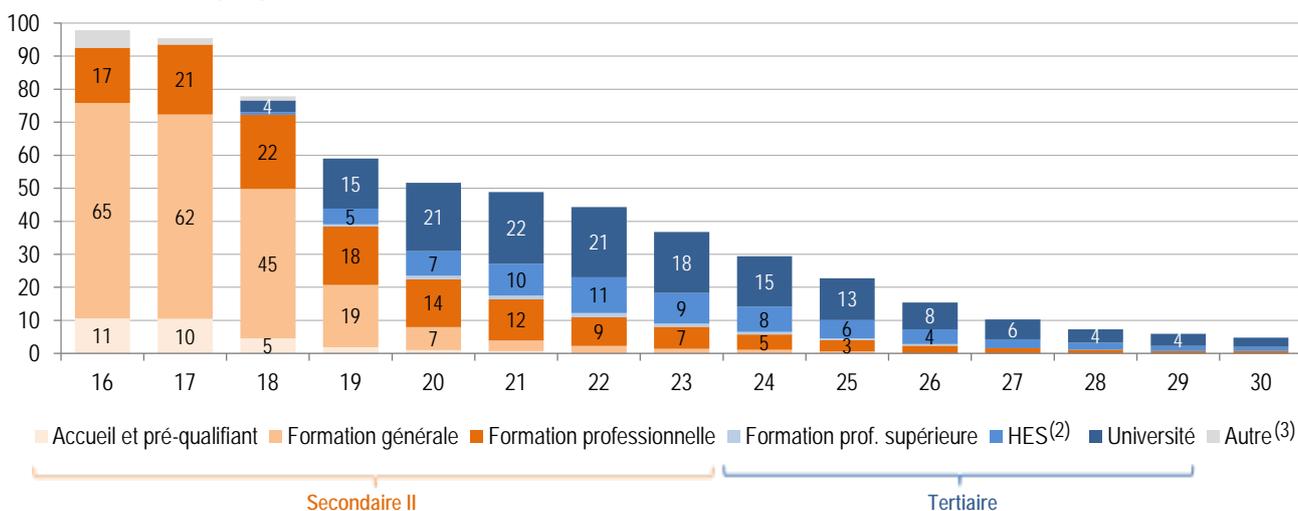
N.B. Le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2021. Parmi cette population, les individus nés après le 31 juillet 2017 ne peuvent pas être scolarisés.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

L'immense majorité des jeunes résidentes et résidents poursuivent une formation qualifiante ou pré-qualifiante après 16 ans : 62% des jeunes de 17 ans suivent une formation certifiante de type général (Collège de Genève, École de culture générale ou école privée) ; 21% optent pour une formation professionnelle ; à cet âge, 10% des jeunes n'ont pas encore pu entrer dans une filière certifiante et se trouvent dans une structure d'accueil ou une formation pré-qualifiante (graphique D10.e).

D10.e Taux nets de scolarisation⁽¹⁾ de la population résidente âgée de 16 à 30 ans, selon l'âge et le type d'enseignement, 2021

Taux nets de scolarisation (en %)



(1) Enseignement public et privé. Y compris formations de type secondaire II professionnel de l'enseignement privé ; y compris les étudiantes et étudiants résidant à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et fréquentant une haute école universitaire (HEU) ou une haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse.

(2) Y compris passerelles secondaire II – HES.

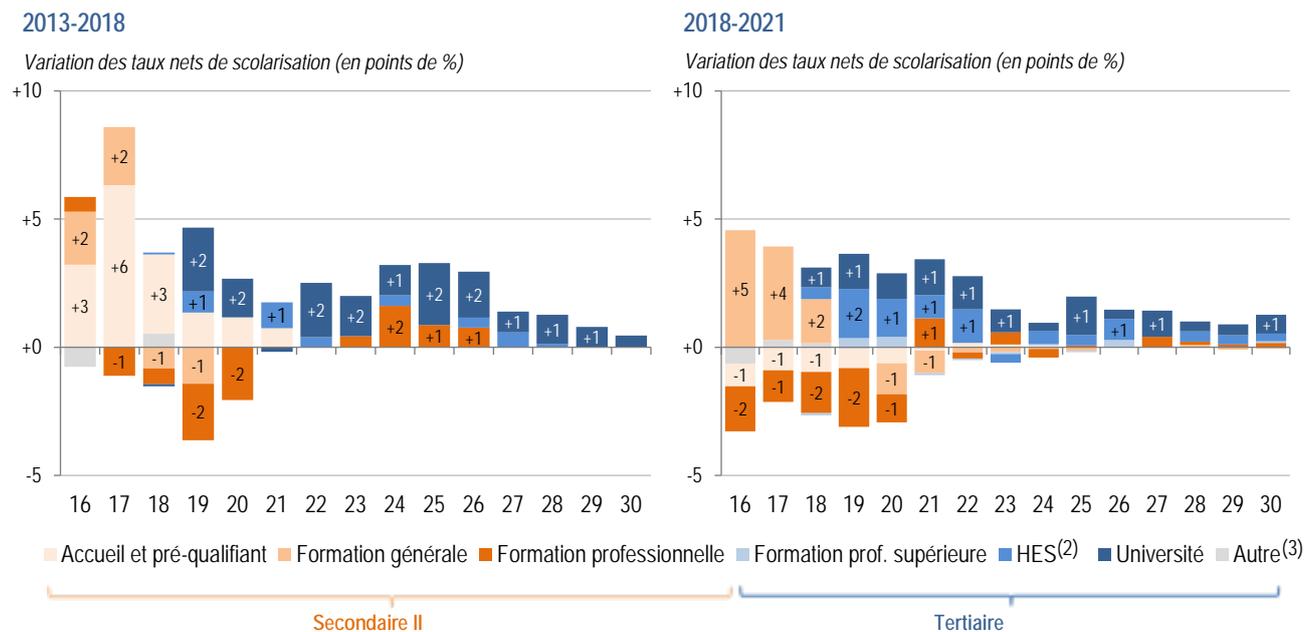
(3) Enseignement secondaire I, enseignement spécialisé.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

À la rentrée 2018, avec la mise en place de FO18, on observe une augmentation de la part des jeunes résidentes et résidents fréquentant les structures d'accueil et formations pré-qualifiantes (préparatoires professionnelles dans les CFP, classe d'orientation professionnelle, offres développées dans le cadre de FO18 telles que modules de formation, stages de rotation ou encore mesures de prise en charge par CAP Formations). Entre 2013 et 2018, le taux net de scolarisation dans ce type de structures a progressé de 3 points à 16 ans et à 18 ans, et de 6 points à 17 ans (graphique D10.f).

Comparativement à 2018, le taux de scolarisation dans les structures d'accueil et pré-qualifiantes est resté stable, voire a très légèrement diminué en 2021. Cette très légère baisse est probablement liée à l'arrivée au secondaire II de la première volée « creuse » due à HarmoS. L'accroissement du taux de scolarisation après l'école obligatoire, entre 16 et 18 ans, observé en 2021 comparativement à 2018, se fait principalement dans les formations générales de l'enseignement public (maturité gymnasiale au Collège de Genève et certificat de l'École de culture générale) et de l'enseignement privé (dont les effectifs ont augmenté en 2021) avec +5 points de gain de scolarisation à 16 ans, +4 points à 17 ans et +2 points à 18 ans.

D10.f Variation des taux nets de scolarisation⁽¹⁾ de la population résidente âgée de 16 à 30 ans, selon l'âge et le type d'enseignement, 2013-2018 et 2018-2021



Lecture : voir notes sous le graphique D10.e.

Variation des taux nets de scolarisation : les barres situées au-dessus de l'axe horizontal signifient que le taux net de scolarisation dans un type de formation a progressé sur la période (entre 2013 et 2018 d'une part, entre 2018 et 2021 d'autre part) ; les barres situées au-dessous de l'axe horizontal signifient que le taux net de scolarisation dans un type de formation a diminué sur la période.

⁽¹⁾ Y compris passerelles secondaire II-HES.

Source : SRED/BDS/État au 31.12 ; OFS/SIUS ; SRED/relevé des élèves et étudiants (SDL) ; OCSTAT/Population résidente au 31.12.

... mais également le signe d'une augmentation de l'accès au niveau tertiaire au fil des années

L'allongement de l'espérance de scolarisation à Genève est en outre également le signe d'une augmentation du niveau de formation de la population résidente : en 2021, la poursuite de la formation par des études de niveau tertiaire concerne 32% de la population résidente âgée de 21 à 23 ans contre 30% en 2018 (voir graphique D10.d).

Un diplôme de niveau tertiaire est en effet de plus en plus demandé dans le contexte de l'économie genevoise qui a un fort besoin de main d'œuvre hautement qualifiée. En 2020, Genève présente une proportion de résidentes et résidents diplômés d'une haute école (universités, écoles polytechniques, hautes écoles pédagogiques et HES) qui figure parmi les plus importantes (6^e position) de Suisse (voir fiche D6. *Transition de l'enseignement secondaire II au tertiaire*).

L'augmentation de l'espérance de scolarisation dans le tertiaire entre 2018 et 2021 résulte tout autant de l'attrait de l'université sur les élèves qui résidaient à Genève au moment de l'obtention de leur diplôme secondaire II que de celui des HES. Entre 2018 et 2021, le taux de scolarisation des jeunes résidentes et résidents de 19 à 25 ans a ainsi progressé de 1 point dans les universités tout comme dans les HES. Les jeunes résidentes et résidents sont deux fois plus nombreux à fréquenter une université (17%) plutôt qu'une HES (8%). Même si des passerelles existent entre les différentes filières, ceci est probablement à relier avec le fait qu'il y a, à Genève, presque deux fois plus de maturités gymnasiales que de maturités professionnelles ou spécialisées. Les titulaires de maturités gymnasiales poursuivent en effet leurs études essentiellement dans une université ou à l'EPFL (voir fiche H3. *Poursuite de la formation après une certification secondaire II*) alors que les titulaires de maturités professionnelles ou spécialisées se dirigent ensuite principalement vers les HES. En comparaison suisse, Genève se caractérise par le plus fort taux de maturités gymnasiales (près de 34% en moyenne entre 2018 et 2020 contre 22% pour l'ensemble de la Suisse).

L'allongement de l'espérance de scolarisation dans l'enseignement tertiaire sur une plus longue période est visible dans le graphique **D10.a**, celle-ci passant de 1,8 année en 2013 à 2,3 années en 2021. Cette augmentation est le signe que les jeunes poursuivent de plus en plus souvent des études de niveau tertiaire. En 2020 s'est ajouté par ailleurs le contexte de la pandémie qui a poussé un certain nombre de jeunes à se diriger plus directement vers les études tertiaires ou à les prolonger plus facilement, les hautes écoles ayant eu une gestion plus souple des échecs aux examens (possibilité de refaire l'année si les crédits ECTS n'étaient pas obtenus).

Les 2,3 années passées en moyenne dans l'enseignement tertiaire traduisent aussi le fait que certains jeunes font un bachelor (3 ans), voire un master (5 ans) mais qu'une part significative des jeunes n'entre pas du tout dans l'enseignement tertiaire et se dirige directement vers le marché du travail après un diplôme secondaire II (voir fiche **H2. Accès au marché du travail**). On constate que les chances d'accéder aux études de niveau tertiaire augmentent au fil des années, mais que cela concerne moins de la moitié des jeunes résidentes et résidents. On observe ainsi des situations contrastées entre (i) une tendance globale à l'augmentation de la qualification (de niveau tertiaire) certainement liée au tissu économique genevois et à la demande pour une main-d'œuvre hautement qualifiée, (ii) une transition directe vers l'emploi pour une part importante de jeunes, une fois qu'ils ou elles ont obtenu un diplôme de l'enseignement secondaire II, et enfin (iii) des difficultés persistantes pour un certain nombre de jeunes sans qualification qui n'achèvent pas leur parcours de formation initiale.

Odile Le Roy-Zen Ruffinen, Laure Martz
(éd. Narain Jagasia)

Pour en savoir plus

- Observatoire du décrochage scolaire :

<https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/observer-analyser-mieux-comprendre/observatoire-du-decrochage-scolaire>

Pour comprendre ces résultats

Sources des données

- La base de données scolaires normalisée (nBDS) du département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse (DIP) du canton de Genève : sont enregistrées les situations scolaires au 31 décembre de l'ensemble des élèves fréquentant le système d'enseignement et de formation public et privé genevois (hors Université et formations professionnelles privées).
- Les données relatives aux étudiantes et étudiants de l'Université de Genève et des hautes écoles situées dans un autre canton suisse (universités, écoles polytechniques fédérales, hautes écoles spécialisées) proviennent du système d'information universitaire suisse (SIUS) géré par l'Office fédéral de la statistique (OFS).
- Les données relatives aux formations professionnelles de niveau secondaire II des écoles privées situées sur le territoire genevois, recensées par le SRED pour l'OFS dans le relevé statistique des élèves et étudiants (SDL) dans le cadre de la modernisation des statistiques (MODStat) : la prise en compte dans le calcul, depuis 2013, de ces élèves suivant une formation professionnelle privée de niveau secondaire II entraîne une hausse de 1 mois de l'espérance de scolarisation.
- Les données de la population résidente utilisées dans le calcul des taux de scolarisation sont celles de l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). La définition de la population prise en compte a changé en 2001, puis en 2013. La définition est plus large qu'auparavant : sont dorénavant dénombrées toutes les personnes ayant leur domicile (principal ou secondaire) dans le canton ; les personnes étrangères ayant une autorisation de séjour de longue durée ou de courte durée ; les personnes relevant du domaine de l'asile.

Ruptures de série

En 2001, le changement de définition de la population résidente entraîne une baisse de 1 mois de l'espérance de scolarisation.

En 2013, le changement de définition de la population résidente a un impact négligeable, mais la prise en compte des élèves suivant une formation professionnelle privée de niveau secondaire II entraîne une hausse de 1 mois de l'espérance de scolarisation.

En 2018, la modification de la classification des programmes étrangers des écoles privées a un impact sur la répartition de la scolarisation dans les différents degrés d'enseignement mais pas sur la durée moyenne totale de scolarisation.

Taux net de scolarisation

Les taux nets de scolarisation sont calculés en rapportant le nombre de personnes résidant à Genève, scolarisées dans une école du canton (ou dans un autre canton suisse pour le niveau tertiaire), à l'ensemble de la population résidente du même âge à la même date.

Les élèves ayant leur domicile hors du canton ne figurent pas au numérateur dans le calcul du taux net de scolarisation et n'apparaissent pas non plus dans la population résidente (dénominateur).

Espérance de scolarisation

Elle peut s'interpréter comme étant la durée moyenne de scolarisation d'une génération fictive, et informe sur l'état général de la scolarisation. C'est un indicateur synthétique qui exprime la durée hypothétique moyenne des études pour un individu d'un âge donné qui serait, tout au long de son parcours scolaire, dans la situation de scolarisation observée une année donnée aux différents âges.

Techniquement, l'espérance de scolarisation est égale à la somme des **taux nets de scolarisation** observés aux différents âges (de 4 à 30 ans). Il s'agit donc d'une mesure transversale, reflet de la scolarisation une année donnée, et non d'une mesure longitudinale qui prendrait en compte les trajectoires scolaires des individus.

Chaque élève, étudiante ou étudiant est considéré avoir une scolarité à plein temps durant une année entière, or certaines formations se font à temps partiel. Les étudiantes et étudiants ayant achevé leur formation secondaire II à Genève et poursuivant leurs études tertiaires dans un autre canton sont inclus.

Le périmètre de calcul inclut la population résidente fréquentant l'enseignement public et privé :

- y compris les formations de l'enseignement privé de type secondaire II professionnel depuis 2013 ;
- y compris la population étudiante qui résidait à Genève au moment de l'obtention de la certification secondaire II et qui fréquente une haute école universitaire (HEU) ou une haute école spécialisée (HES) dans un autre canton suisse ;
- y compris les élèves de l'enseignement spécialisé (population ventilée selon l'âge dans les différents degrés).

L'espérance de scolarisation calculée pour Genève est certainement légèrement sous-estimée pour les raisons suivantes :

- les écoles privées offrant des formations tertiaires ne sont pas recensées dans la nBDS ;
- un certain nombre de jeunes résidant à Genève suivent leur scolarité à domicile (une vingtaine à 16 ans et une quarantaine à 17 ans) ou à l'extérieur du canton de Genève (canton de Vaud et France voisine notamment) ; pour ces élèves, l'information est soit inconnue (notamment quand il s'agit d'écoles privées), soit ne peut pas être ventilée entre les différents types ou niveau de formation ;
- les étudiantes et étudiants arrivés de l'étranger après leurs études de niveau secondaire II et résidant à Genève peuvent être comptabilisés parmi la population résidente, mais ne le sont pas parmi les personnes scolarisées prises en compte dans le calcul (leur comportement d'étude n'est en effet pas représentatif de celui d'un enfant résidant habituellement à Genève).

En ce qui concerne l'enseignement tertiaire (HES et universités), le calcul est différent : pour ne pas être biaisé par les migrations vers l'intérieur et vers l'extérieur du canton, on ne prend en compte au numérateur que les étudiantes et étudiants qui résidaient à Genève au moment de l'obtention de leur diplôme secondaire II, y compris celles et ceux qui poursuivent leurs études tertiaires dans un autre canton suisse (HES, École polytechnique fédérale de Lausanne, École polytechnique fédérale de Zurich, universités de Bâle, Berne, Fribourg, Lausanne, Lucerne, Neuchâtel, Zurich, Saint-Gall et Suisse italienne ; École des hautes études pédagogiques de Saint-Gall).

Un taux net de scolarisation de 80% des individus résidents d'un âge donné équivaut à considérer que chaque résidente et résident de cet âge est scolarisé 0,8 année.

Concordat HarmoS

L'accord intercantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire a entraîné deux modifications importantes : d'une part, l'obligation de scolarisation à 4 ans entrée en vigueur en 2011, et d'autre part une nouvelle date de référence d'entrée en 1^{re} primaire fixée au 31 juillet, impliquant la suppression de la dispense d'âge simple qui acceptait les individus nés jusqu'au 31 octobre. À Genève, la nouvelle date de référence a été mise en place en trois années, en supprimant progressivement la possibilité de cette dispense pour les individus nés en octobre (rentrée 2010), puis en septembre (rentrée 2011) et en août (rentrée 2012).

Cette mesure a été à l'origine de trois volées « creuses » avec chacune un déficit d'environ 350 élèves (car constituées de 11 mois de naissance au lieu de 12) à champ constant, c'est-à-dire hors changements migratoires et démographiques.

Cet effet HarmoS a touché chacune à leur tour toutes les années de scolarité de l'enseignement primaire jusqu'en 2019. En 2021, les cohortes concernées par la baisse des effectifs scolarisés se trouvent au secondaire I (10CO et 11CO) et au secondaire II (1^{re} année).

On relève par ailleurs un effet mécanique de la modification de l'âge d'entrée à l'école sur la répartition des élèves entre le primaire et le secondaire I public, comparativement à ce qui s'observait avec l'ancien règlement. Ainsi, dans l'ancien règlement, les individus nés en août, septembre et octobre 2001 avaient pu entrer en 1P dès la rentrée 2005 grâce à la dispense d'âge (puisqu'ils avaient atteint 4 ans révolus avant le 31 octobre 2005). Âgés de 12 ans au 31 décembre 2013, ils se trouvaient principalement déjà au CO (en classe de 9^e).

Les individus nés en août, septembre et octobre 2009 sont entrés en 1P à la rentrée 2014 car ils n'avaient pas encore atteint 4 ans révolus à la rentrée 2013. Ces élèves ont 12 ans en décembre 2021 et sont encore principalement à l'école primaire (en classe de 8P).

Âge civil

L'espérance de scolarisation et les taux nets de scolarisation sont calculés selon l'âge en années révolues au 31 décembre (âge civil), en adéquation avec les données de population résidente produites par l'OCSTAT. L'âge civil diffère de l'âge en années révolues à la date de référence fixée par le DIP pour entrer à l'école primaire publique.

Ainsi, le taux net de scolarisation à 4 ans concerne les enfants ayant 4 ans révolus au 31 décembre 2021. Parmi cette population, celles et ceux qui sont nés après le 31 juillet 2017 ne peuvent pas être scolarisés.

Lien vers les données : <https://www.ge.ch/dossier/analyser-education/reperes-indicateurs-statistiques>